

La féminisation des noms de profession: problèmes et ressources

Vasiliki Petrakos

[Communication préparée pour le cours de Créativité lexicale de R. Kocourek et présentée dans le cadre des colloques de gradués le 16 mars 1988.]

La langue, en tant que chose vivante et dynamique, subit sans cesse des changements inéluctables. Les modifications et les innovations langagières reflètent la vie et la société. Un renouvellement constant s'opère selon les besoins de l'époque. Par le biais de la créativité lexicale on façonne l'outil neutre qu'est la langue pour mieux communiquer dans un monde changeant. Personne ne peut nier que le XX^e siècle change à pas de géant. L'un des domaines où l'on a vu de tels bouleversements est celui des femmes et de leur accès à de nouvelles fonctions et professions. La désignation des emplois au féminin est un problème passionnant à cause de sa complexité et de son caractère polémique. Outre les questions de nature linguistique, il suscite des débats d'ordre extralinguistique. On se perd facilement dans des conflits concernant la psychologie et la sociologie sans aborder le problème concret de la langue formelle. Tout intéressants que soient les débats extralinguistiques, dans cette étude nous nous limitons au domaine de la créativité lexicale afin de faire état du problème et de proposer quelques solutions.

La nécessité des titres féminins se heurte à de grandes lacunes dans la langue française. Albert Dauzat en 1955 dit justement que "la grammaire, cette tardigrade, [n'a] suivi qu'à distance et comme à contre-cœur [le progrès du mouvement féministe] de sorte qu'à l'heure actuelle il y a disproportion entre les besoins et les moyens" (:99). L'équilibre ne peut être rétabli rapidement à cause de la prudence et du conservatisme inhérents de la langue. Certains académiciens hésitent à risquer des solutions. En fin de compte c'est aux usagers, guidés peut-être par les grammairiens, les écrivains et les techniciens, de créer une forme féminine aux termes qui existent déjà et d'éduquer le grand public.

Examinons d'abord la solution conservatrice proposée par ceux qui aimeraient respecter le statu quo. Il s'agit de l'emploi du titre masculin, considéré comme neutre. Les grammairiens nous disent que les genres grammaticaux mascu-

lin et féminin ne correspondent pas nécessairement aux genres naturels de mâle et de femelle, par exemple: la grenouille, la sentinelle, l'ordonnance (m. ou f., angl. "orderly") et le trottin (employée qui fait des courses), le tendron (très jeune fille), le bas-bleu (femme pédante). Cependant, il n'en demeure pas moins vrai qu'en français, les deux types de genres, grammatical et naturel, sont le plus souvent associés lorsqu'il s'agit de personnes. Aurélien Sauvageot va plus loin en disant que "la notion du genre, évoquant inévitablement celle de sexe, tend à instituer une sorte de bipartition de tous les concepts en mâles et femelles" (1964: 172). Voilà pourquoi Hélène Martin dans son article "Les fonctions au 'féminin'" se refuse à croire que la forme masculine est la forme "non marquée". Elle n'accepte pas que le masculin soit considéré comme une forme neutre ou normative. Elle se verrait en harmonie avec les propos de Dauzat qui explique par rapport à la femme que "dérober son sexe derrière le genre adverse, c'est le trahir. Proclamer la supériorité du masculin, *madame le docteur*, c'est reconnaître implicitement la supériorité du mâle, dont le masculin est l'expression grammaticale" (1955:100).

Sur le plan grammatical, selon André Grosse, le titre masculin crée des "constructions monstrueuses" (Dupuis 1985: 2). Il est vraiment pénible d'entendre dire "madame le professeur". Voyons deux exemples frappants d'Hélène Martin: "Mon collègue, le parrain du projet de loi, madame le ministre. Une telle...", où trois masculins et deux féminins désignent la même personne; et "le ministre est enceinte" où la contradiction grammatico-sémantique prête à rire. C'est contre toute logique de dire "madame le ministre". Cette formule entraîne un tas de problèmes concernant l'accord de l'adjectif qualificatif, du participe, et du pronom, placés après cette formule. Il faut, autant que faire se peut, réduire l'anomalie sémantique et l'incohérence grammaticale dans la langue, en évitant des formules absurdes telles que "madame le...".

Les termes masculins génériques ne sont pas dépourvus d'un certain avantage sur le plan graphique. Il n'y a ni changement morphologique ni changement phonétique. Et qui plus est, il n'y a pas de précision sémantique, c'est-à-dire que *le juge*, par exemple, ne désigne pas une femme. On dirait que le titre masculin évoque avant tout la fonction exercée et non pas le sexe de l'individu. "Un titre commun aux deux sexes témoigne de leur égalité", prétendent les partisans du statu quo (Dupuis 1985:1). Pourtant la solution

facile qu'est le "masculin-neutre" ne répond guère aux réalités sociales qui tendent à reconnaître les femmes dans le domaine des emplois. Cette solution crée d'ailleurs des anomalies inacceptables sur les plans grammatical et sémantique.

A l'instar de la plupart des grammairiens, il y a une tendance croissante à favoriser la féminisation des noms de professions. "Pour les professions exercées par la femme, adoptons la forme féminine partout où elle existe et partout où elle est possible", nous encourage Dauzat (1955:105). Il importe de réformer la langue pour qu'elle mire la réalité. "Il faut accommoder la règle à l'état social du temps présent", affirme Maurice Grevisse (1964:37). On revendique les formes féminines parce que le masculin reste toujours l'expression de l'homme. Cependant il faut opérer cette féminisation progressivement et logiquement, par étapes. Ne perdons pas trop d'effort à ramer à contre-courant, en proposant des solutions fantaisistes. Mieux vaut adopter, voire généraliser, les formes plus ou moins passées dans l'usage, ou celles qui créent le féminin assez régulièrement, afin de ne pas soulever trop d'objections.

Jadis on se tirait d'affaire soit en employant la forme masculine, soit en juxtaposant le mot "femme" et le substantif masculin, ce qui nous donne une femme ingénieur, une femme écrivain. Ce dernier type de féminisation, qui était largement assimilé dans l'usage jusqu'à tout récemment, comme en témoignent les dictionnaires, est en voie de disparaître. L'adjonction d'un mot à part semble mettre indûment en relief la condition de femme dans le titre, comme si "le fait d'être une femme (exerçant telle profession)" était "une anomalie" (Dupuis 1983:2). Robert Potvin ajoute la remarque suivante: "Quoiqu'en dise Grevisse, la formule: femme plus un spécifique ou l'inverse (femme médecin ou médecin femme) est à proscrire puisqu'elle est en soi une forme de sexisme" (1983:2). Selon Georges Dumézil de l'Académie française, cette formule est très acceptable lorsqu'il faut préciser le sexe de l'individu. Effectivement, c'est une solution qui convient au caractère conservateur de la langue et aux tendances du grand public.

Prenons maintenant l'une des ressources les plus productives et acceptables, celle de l'épicène. D'après Jean Dubois et al. (1973:194), "on appelle *épicènes* les noms qui, appartenant à la catégorie des animés, ont la propriété d'avoir un double genre, correspondant chacun à un des termes de l'opposition de sexe (genre naturel)". Outre les

exemples bien connus d'un/une enfant et d'un/une élève, les mots épïcènes abondent dans les appellations d'emplois. Les titres de biologiste, de concierge, de terminologue, de sténographe et d'athlète conviennent aussi bien aux femmes qu'aux hommes et changent de genre selon le référent. Il est à noter que les exemples cités, excepté *enfant*, se terminent par l'e muet, considéré depuis fort longtemps comme terminaison typiquement féminine (Nyrop 1979:284-5). De ce point de vue alors, il semble tout à fait acceptable d'accorder un double genre aux titres ayant quelque marque féminine. La différenciation de sexe se fait à l'aide de déterminants, d'adjectifs et de participes, si bien que le titre en question ne subit aucune transformation morphologique. Les mots épïcènes, formes déjà existantes dans la langue, facilitent l'approbation de nouveaux termes épïcènes parce qu'ils ne heurtent guère les habitudes langagières. Ajoutons toutefois une remarque terminologique de R. Kocourek, qui nous rappelle que notre emploi d'épïcène au sens de Dubois (et al.1973:194) et d'Arrivé (et al.1986:259) "ayant un double genre..., p.ex. *enfant*" est exceptionnel, malgré son utilisation par certains terminologues fédéraux et québécois. La grammaire classique distingue les couples suivants: heteronyma (*père/mère*), mobilia (*poète/poétesse*), communia (un/une *enfant*), epicoena (une *star*, désignant un homme ou une femme), voir Marouzeau (1969:101). Ce sens classique d'épïcène est aussi celui du *Petit Robert*. Le *Petit Larousse* et le *Lexis* acceptent le sens qui recouvre et les communia et les epicoena, c'est-à-dire aussi bien *enfant*, m. ou f., que *souris*, f. Précisons alors que dans notre étude nous entendons par épïcènes des mots uniformes et bigénériques, p. ex.: un/une *chimiste*.

Si nous visons une réforme basée sur les épïcènes, il n'y a aucune difficulté en ce qui concerne les masculins terminés par un e muet. Voilà des années que l'on dit couramment "la propriétaire" et "la secrétaire". Alors, il n'est pas question de reculer devant "la secrétaire générale". La forme épïcène nous tire de l'embarras en ce qui concerne les noms *ministre* et *juge*, dont il était question plus haut. Ayant maintenant la conscience tranquille, nous pouvons dire "Madame la ministre" et "Madame la juge" sans craindre des regards ahuris.

On s'oppose à l'emploi de l'article féminin devant des noms d'une consonance finale "masculine" à cause d'un "je ne sais quel instinct grammatical [qui] nous empêche de dire, avec l'article féminin: la conservateur, la docteur, la pro-

fesseur" (Grevisse 1963:40). Grevisse continue en disant que "le même instinct nous fait répugner à appliquer à des femmes une appellation de forme masculine, avec l'article masculin" (:40). Quelle est, alors, la solution? Peut-être vaudrait-il mieux laisser de côté les "je-ne-sais-quel-instinct-grammatical" pour se plonger sérieusement dans la féminisation des titres, et par là accepter les consonances hybrides si l'on veut vraiment que ce procédé réussisse. Parfois aucune autre possibilité ne s'offre à nous. Prenons le cas du mot *chef* à titre d'exemple. *Le bon usage* nous donne "chefesse" ou "chéfesse" en tant que forme féminine, bien que l'entrée soit qualifiée par la notation de "populaire". Grevisse écrit que "le féminin *cheftaine* désigne une jeune femme, [...] responsable d'un groupe de petits scouts, de guides ou d'éclaireurs" (:235), (le *Petit Robert* parle d'un groupe d'éclaireuses). Que faut-il faire dans une situation importante, sérieuse? Dauzat nous assure que *chéfesse* est tué par le calembour: on dit aujourd'hui "la chef" (1955:106). Nous nous fions donc à la forme épïcène qui s'impose de plus en plus dans l'usage actuel.

Un deuxième cas spécial est celui de *maire*. Quoique le nom *maire*, employé comme épïcène, se heurte encore plus à l'homonymie (c'est-à-dire qu'il est en collision non seulement phonique mais aussi grammaticale (genre) avec les substantifs *mère* et *mer*), le sens se met en évidence grâce au contexte. "Mairesse", qui serait le féminin tout désigné de "maire", est populaire, voire ironique (sans doute à cause du suffixe *-esse*), pour désigner la femme du maire (Dauzat 1955:106).

En réalité, les mots épïcènes font fortune dans le domaine de la féminisation. A la faveur de leur existence déjà attestée, surtout des formes suffixées en *-iste*, *-logue*, et grâce à leur stabilité morphologique et à leur économie langagière, les épïcènes jouissent d'un accueil chaleureux dans la langue actuelle. Dans la liste d'appellations d'emplois, R. Potvin (1983) indique les formes féminines entre parenthèses, les termes sans forme féminine étant épïcènes ou considérés comme tels.

Abordons la prochaine catégorie de ressources, à savoir les formes féminines qui changent de morphologie. Commençons avec des noms masculins qui peuvent former leur féminin de façon régulière. L'ajout du suffixe *-e* paraît être très productif dans la féminisation. Comme la plupart des adjectifs et des participes ont une forme féminine en *-e*, cette termi-

naison se voit facilement ajoutée, par voie d'analogie, aux noms de profession masculins. Le procédé va de pair avec les règles grammaticales bien établies. Ainsi trouve-t-on "avocate" qui est l'exemple d'une forme passée dans la langue il y a presque un siècle. Kristopher Nyrop nous assure en 1924 qu'"on le dit aussi, dans la langue toute moderne, des femmes avocats [...]. Ce féminin est maintenant d'un usage courant" (:314). Si des féminins vont de soi et devraient être acceptés d'emblée, c'est ceux d'avocat, d'agent, et d'expert, qui se forment le plus régulièrement du monde.

Certains s'opposent à cette formation facile à cause de la polysémie de quelques titres féminins. Parmi les féminins qui sont passés depuis longtemps dans l'usage, à savoir la présidente, la préfète, et la générale, on se heurte à la difficulté d'un double sens qui risque d'être péjoratif. Pour les fonctions qui n'étaient pas accessibles à la femme, le féminin du titre s'appliquait à la femme du titulaire (Dauzat 1955:102). Point n'est besoin d'exprimer l'hostilité des femmes face à ce sens impliquant leur incompétence à occuper une fonction quelconque. Cependant, le résultat d'une enquête dans *Le Monde* à cette époque indiquait que l'extension du titre du mari à l'épouse était une appellation abusive (Dauzat 1955:103). Cet usage est actuellement désuet. Par conséquent, on reçoit à bras ouverts des formules telles que "Madame la présidente...".

Ce premier procédé de suffixation coule de source lorsque le nom se termine par une voyelle accentuée. Il n'y a que l'e muet à ajouter. *Députée* va de soi, ainsi qu'*employée*, *attachée*, et *déleguée*. Pour les terminaisons -ier, -er, on ajoute l'e muet et l'accent grave sur la pénultième. Donc *charpentier* devient *charpentière*, *boulangier* donne *boulangère*, et on trouve partout des ouvrières, des plombières, et des messagères. La forme de *conseillère* s'emploie couramment, mais Potvin (1983:2) nous signale qu'il est avantageux de considérer comme épïcène le terme *conseil*, offrant ainsi encore d'autres possibilités de féminisation, par exemple: expert-conseil ou experte-conseil, avocat-conseil ou avocate-conseil. On voit à chaque étape que les ressources de la langue s'avèrent nombreuses. Ne serait-il pas preuve de faiblesse, de lâcheté que de nier le besoin de titres différenciés dans le domaine des emplois?

De plus en plus la suffixation par l'e muet est acceptée dans l'usage actuel, même dans des cas problématiques qui se terminent par -eur, dont il sera question plus bas. Avant

d'en venir à ce sujet, examinons d'autres féminins qui se font régulièrement. Dans beaucoup de cas, les choses vont toutes seules quand il ne s'agit que de passer, selon le mécanisme morphologique, du masculin au féminin. Certains noms qui se terminent par "l" tendent à doubler la consonne. Alors la terminaison *-el* donne *-elle* dans la forme *colonel* (*colonelle*). Mais dans le cas de la terminaison *-al*, la consonne ne se double jamais, par exemple: *général* (*générale*). Le "t" final subit les mêmes transformations. Les désinences *-at*, *-et*, *-ut* ne redoublent pas le "t", comme nous l'avons déjà relevé (*avocate*, *soldate*, et dans les exemples tels que *candidate* et *substitue*). Exception faite de *préfet* qui donne *préfète*, on double le "t" dans les noms en *-et*, par exemple *cadet* (*cadette*) et *pick-pocket* (*pick-pochette*).

En ce qui a trait aux nasales, la langue moderne redouble la nasale des terminaisons *-on*, *-ien*, et par conséquent on ne s'étonne pas d'entendre parler d'une championne, ou d'une technicienne. La nasale des terminaisons *-ain*, *-in* reste au contraire sans redoublement au féminin, mais les quelques mots qui figurent dans ce groupe se montrent problématiques. Prenons à titre d'exemple *écrivain*. Ni le *Petit Robert*, ni le *Lexis*, ni le *Littré* ne donnent de forme féminine à ce nom. Le *Trésor de la langue française* offre deux occurrences du féminin, l'une en forme d'épicène (une écrivain) et l'autre dans un contexte péjoratif: "Les femmes cherchent un féminin à 'auteur': il y a 'bas-bleu'. C'est joli et ça dit tout. A moins qu'elles n'aient mieux 'plagiaire' ou 'écrivaine'" (tome 7:713). Il en va de même pour les noms *témoin* et *assassin*, bien que le *Trésor* accorde un emploi rare et littéraire à la forme féminine de ce dernier (tome 3:667). Néanmoins, il est sûr que la suffixation par l'e muet se réalise fréquemment. De cette façon on fait accepter sans coup férir les formes nouvelles telles qu'*écrivaine*, *assassine* et *témoine*.

Faisant partie de ce dernier groupe, le nom *médecin* aurait pu être féminisé de la même manière. Cependant il est exclu de former un féminin régulier *médecine* désignant une femme, à cause de l'emploi de ce mot au sens de la science en général. (Toutefois, Nyrop indique que l'on trouve au XVI^e siècle *médecine* employé au sens de femme d'un médecin (1979: 319). C'est pourquoi on a accepté depuis longtemps de dire "une femme médecin" pour distinguer le sexe du docteur. Bien qu'Henriette Dupuis prétende que le contexte éclaire le sens voulu du mot, il vaudrait mieux souscrire à l'avis de Potvin

et considérer le terme en tant qu'épicène, ainsi évitant des obstacles contextuels.

Abordons enfin la catégorie étendue des noms qui se terminent par *-eur*. On n'a qu'à jeter un coup d'oeil sur la liste d'appellations d'emplois de Potvin pour comprendre la productivité de ce suffixe nominalisateur. Rostislav Kocourek nous présente des exemples de noms déverbaux qui abondent dans la langue technoscientifique, formés pour la plupart à l'aide de ce même suffixe (1982:102). Les noms en *-eur* connaissent quatre types de féminin: en *-euse*, en *-(t)rice*, en *-esse*, et en *-eure*. Parmi les noms masculins en *-eur*, ceux qui peuvent former un participe présent en *-ant*, (c'est-à-dire des noms déverbaux), créent leur forme féminine en *-euse* (Potvin 1983:2). On a par exemple: compteur/compteuse, danseur/danseuse, travailleur/travailleuse. Dans les mots qui remontent au Moyen Âge, le féminin *-euse* n'est pas original, ayant remplacé le suffixe *-eresse*. Avant de dire *danseuse*, on disait *danseresse*, et au XVI^e siècle il y a encore hésitation entre les deux formes (Nyrop 1979:292). Les noms en *-eur* d'origine plus récente ne connaissent que le féminin en *-euse*, par exemple: blanchisseuse, programmeuse.

Après le Moyen Âge, on emprunte au latin la terminaison *-trix* sous la forme savante *-trice*, et peu à peu *-trice* devient la marque du féminin de tous les noms d'agents en *-teur*, de formation savante (Nyrop 1979:301). Potvin explique qu'à l'instar d'*exécuteur* et d'*inspecteur*, qui ne se conforment pas à la règle précédente, les noms en *-teur*, dont on ne peut dégager un participe présent en *-ant*, donnent naissance aux formes féminines en *-trice*. Donc on découvre: directrice, organisatrice, et factrice. Potvin donne l'exemple d'*autrice* aussi, en recommandant l'étude de Madeleine Sauvé sur cette appellation. Mais moyennant la faveur dont jouit actuellement le suffixe *-eure*, on devrait se méfier de cette forme attestée depuis le XVI^e siècle. Dauzat nous dit que la terminaison *-trice*, prêtée bénévolement par le latin, a été refusée pour *docteur* et *auteur* (1955:107). En fin de compte, la concurrence entre les deux formes serait décidée par le biais de l'usage.

Passons au troisième suffixe féminisant du groupe *-eur*. La terminaison latine *-issa*, empruntée au grec, est devenue *-esse* en français (Nyrop 1979:302). Elle parvient à jouer un rôle assez important dans la créativité lexicale d'après le modèle *abbé/abbesse*, *prince/princesse*. Au début elle s'employait surtout pour désigner le féminin de mots expri-

mant des titres (par exemple: *comtesse*, *baronesse*). Peu à peu ce suffixe s'est étendu à d'autres noms comme *hôte/hôtesse* et *docteur/doctoresse*. Ce dernier exemple remonte au XV^e siècle, mais selon Nyrop, "ce n'est que dans la langue moderne" que *doctoresse* "a trouvé, grâce au mouvement féministe, un emploi général pour désigner une femme médecin" (1979:304). Il est étonnant que cette forme (doctoresse) persiste dans l'usage tandis que d'autres formations en *-esse* sont en voie de disparaître. Dans la langue parlée moderne, surtout dans l'argot, le suffixe *-esse* est devenu productif et par conséquent populaire: bougre/bougresse, gonce/gonzesse. De surcroît, cette terminaison sert parfois dans la langue littéraire à produire un certain effet archaïque (Nyrop 1979:306). Ne serait-il pas probable que *doctoresse* cède le pas à une autre formation moins péjorative? Ne va-t-il pas de même pour *ministresse*, ou *poétesse*?

La terminaison *-eure* s'applique à plusieurs noms dans la langue française. Elle se trouve déjà dans majeure, mineure, supérieure, inférieure, et ainsi de suite. Notons que ces noms proviennent de formes comparatives. Alors, par le biais de dérivation impropre on peut facilement les accepter en tant que titres féminins. D'autre part ce suffixe est doublement habile car il différencie le genre tout en conservant la consonance du terme masculin. Dauzat admet qu'il est choquant d'entendre dire "sa professeur" (bien que l'on dise couramment "la prof" en France actuellement); pourtant il suffit d'ajouter un e muet pour faire rentrer ces rebelles dans la ligne de féminins bien français, comme on vient de dévoiler plus haut (1955:107). C'est d'ailleurs Dauzat qui lance un défi en disant: "qui aura le courage de donner l'exemple pour ingénieure, professeure?" (:107).

Le défi est relevé par Robert Potvin dans *L'actualité terminologique*. Les deux noms figurent dans sa liste d'appellations d'emplois. Il s'en faut de beaucoup que cette liste soit définitive. Cependant on reconnaît la tentative prometteuse du terminologue qui nous incite à oser et à accepter de nouvelles formes. Madeleine Sauv  pour sa part semble revendiquer "professeure" aussi: "le féminin *professeure* bénéficie de la caution d'éminents linguistes et semble être en voie de s'imposer à l'attention" (1980:5). Grâce à la faveur de cette forme utile, on s'attend à ce que d'autres exemples suivent de très près. Peut-être attesterons-nous bientôt des titres "auteure" et "docteure".

Selon le pays francophone, les formes féminines que l'on vient d'examiner sont accueillies de deux manières. En France, on dirait la "guerre froide" vis-à-vis les innovations, tandis qu'au Québec c'est plutôt l'"entente cordiale" (Kocourek 1982:137). Les deux nations se distinguent sur les plans de la recherche et de la pratique langagière, et de l'intervention de l'Etat. Prenons d'abord la France. Lors des enquêtes des années soixante-dix, l'emploi du masculin pour désigner les professions et les situations féminines se voit favorisé surtout dans des postes de l'administration et de la politique. Il y a une forte tendance à recourir au masculin dans la langue officielle. Il en va de même en ce qui concerne les professions supérieures, bien rémunérées, ou autrement prestigieuses. Inversement, les formes féminines s'offrent lorsqu'il s'agit d'occupations inférieures, moins bien payées.

En 1983, la France a établi une "Commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes" présidée par l'écrivaine Benoîte Groult. L'attitude novatrice et les suggestions en faveur de la féminisation ont suscité de vives réactions, surtout à l'Académie française. *Le Monde* du 20 juin 1984 écrit que l'Académie "part en guerre contre la féminisation" et qu'une révision du vocabulaire "procède d'un contresens sur la notion de genre grammatical." Les académiciens prônent l'emploi du genre "non marqué", laissant croire que l'opposition des sexes n'est pas pertinente. Toutefois, ils reconnaissent le caractère arbitraire de leur fonction en disant: "Il paraîtrait plus avisé de laisser à l'usage le soin de modifier".

Dans *Le Monde* du 17 juillet 1984, Benoîte Groult, outrée, s'oppose d'une manière violente aux "conseils paternels" des "mandarins du Quai Conti [qui] sont de chastes puristes". Elle ne comprend pas pourquoi l'Académie refuse à critiquer d'autres commissions qui lancent sur le marché des néologismes beaucoup plus affolants que *députée*, *sculptrice*, *électri-cienne*, par exemple *cinéparc* pour *drive-in*. Justement elle déclare qu'il n'y a pas de féminin possible quand on ne veut pas qu'il y en ait.

Chose intéressante, les propos de Georges Dumézil dans *Le Nouvel Observateur* du 7 septembre 1984 suggèrent que les formes féminines ne sont pas indispensables puis qu'il manque de telles formes dans des oeuvres littéraires. Nombre d'écrivains tirent parti de la maniabilité de la langue, cependant les innovations "prennent" ou ne "prennent" pas,

sans qu'on puisse expliquer pourquoi. "Mme Groult est romancière", dit Dumézil. "Qu'elle insère ces nouveautés dans des oeuvres qui les imposent. Alors nous la suivrons." Le passage de nouvelles formes aux oeuvres littéraires représenterait un degré élevé de l'assimilation des néologismes. Dumézil estime que l'emploi du masculin n'est qu'un moyen grammatical pour éviter des longueurs, par exemple: "Les Français et les Françaises" serait rassemblé par la forme "Les Français". Et qui plus est, on ne peut séparer le vocabulaire de l'usage qui en est fait: "qui dit formes dit syntaxe". Dumézil fait état des fameux accords, de l'épithète, de l'attribut, des participes. Une fois la désinence marquant le sexe de l'individu restituée, peut-on continuer à dire, privilégiant le masculin par exemple: "Dès qu'ils sont entrés, les députés et les députées se sont assis"? Il veut bien accepter les titres féminins mais il redoute que ces solutions créent un tas de difficultés sur le plan syntaxique. Lorsqu'il y a vraiment lieu de préciser ("ce qui est rare") Dumézil préfère la forme "femme professeur", "femme médecin", expressions qui sont formées aussi régulièrement qu'"homme grenouille".

Au fond du conflit entre l'Académie et la Commission demeure la question de la convenance d'une "action volontariste sur la langue" (Dupuis 1985:2). A quoi bon l'intervention de l'état lorsque le libre usage décide du sort d'innombrables néologismes? Ce ne sont pas des décisions de commissions ni d'académies qui ont le dernier mot. On n'a qu'à feuilleter *Le Monde* pour remarquer l'absence de titres féminins, et cela même après cinq ans de recommandations de la commission terminologique.

En revanche, "tout se passe au Québec comme si la pratique avait [...] précédé et suscité la théorie" (Dupuis 1985:3). Bien que les recherches universitaires soient récentes au Québec, les médias (les bancs d'essai de l'usage en train de se faire) aident beaucoup à l'approbation de nombreuses formes féminines. Mme Groult admire ouvertement cette nation francophone où la langue sait encore faire preuve de jeunesse et d'imagination. "Là-bas la féminisation des métiers est chose faite, normale, acceptée". En effet, poussé par l'opinion publique, l'Office de la langue française prend position, en 1979, en faveur de la féminisation des titres, qu'ils soient ou non néologiques. Cependant l'Office s'en tient au rôle de conseiller, ayant fourni des travaux qui proposent des solutions possibles.

L'intervention de l'Etat au Québec a devancé de cinq ans celle du gouvernement français. Il est évident que l'assimilation des titres féminins y progresse à toute allure alors qu'en France le procédé s'achoppe à des barrières formidables. Il y a pour cela plusieurs raisons. Au Québec, les femmes accédées aux nouvelles fonctions se sont aussitôt insurgées contre les appellations masculines. Certains organismes militants, ayant pris en charge ces revendications, ont aidé à sensibiliser le grand public. En plus, les médias, qui diffusaient assez tôt les formes féminines, ont beaucoup contribué à leur intégration.

Pour conclure, soulignons que les débats québécois ont été plutôt modérés, voire courtois, par rapport à ceux en France, qu'on dirait méprisants et sarcastiques. Mieux vaut éviter un durcissement de positions extrêmes et irréconciliables si l'on désire vraiment résoudre la question. En somme, reconnaissons que si les recommandations des terminologues, créées d'une façon artificielle, précèdent parfois l'usage, elles lui sont, à toutes fins utiles, subordonnées. Peu importe le pays, les commissions ou les académies, on est toujours soumis "à la royauté de l'usage" (Dupuis 1985:4).

Le genre grammatical en tant que résultat d'un long développement linguistique, incarne au suprême degré le pouvoir de la convention linguistique. Cette convention se perpétue de génération en génération et s'impose à tous ceux qui se servent de la langue (Sauvageot 1964:174). Nous sommes tellement habitués à nous mouvoir dans les limites prescrites par la tradition que nous finissons par nous en accommoder. Mais, il suffit que nous ayons à confronter les besoins changeants de la langue pour que nous découvriions les contraintes, c'est-à-dire nos habitudes, auxquelles nous sommes soumis. Le français veut des féminins et il ne manque pas de ressources. La féminisation n'est pas un obstacle infranchissable. Jean-Claude Corbeil écrit que "la langue peut traduire, dans les appellations d'emploi, le sexe de celui qui exerce la fonction, ou ne pas l'exprimer selon les besoins de la société et au fur et à mesure de ses transformations. Aucune barrière d'ordre linguistique ne s'y oppose".

On vient de démontrer la maniabilité de la langue qui rend possible le très grand choix des formes féminines. Les alternatives apparaissent nombreuses, allant des formes peu connotées aux formes très connotées. Encore que l'on soit toujours libre à employer le "masculin-neutre", on ne peut nier le mouvement croissant vers la féminisation, et donc

vers la créativité lexicale. Les coutumes nouvelles ne sont-elles pas exprimées normalement par des mots nouveaux? Point n'est besoin de souligner qu'une langue qui ne se renouvelle pas est une langue morte.

En fin de compte, le secteur où la domination de l'usage apparaît de manière flagrante est celui de la créativité lexicale. "L'usage, en matière de langage est le seul maître", dit Jean Dutourd (Dupuis 1985:4). Bien que l'on ne puisse vraiment infléchir l'évolution naturelle de la langue, il revient à l'usage, et par conséquent aux usagers, de décider du sort des formes nouvelles. "Nul ne peut prévoir avec certitude lesquelles d'entre elles réussiront à s'imposer" (Dupuis 1983:3). Rappelons-nous les mots de Jean-Claude Corbeil: "l'innovation vient toujours des usagers à la recherche du moyen d'exprimer la nouveauté, la confirmation de l'innovation vient plus tard lorsqu'un usage à prévalu. Mais le risque de l'innovation n'est pas une raison d'en point risquer".

Il faut donc essayer de modifier la langue selon les besoins de la société. Nous ne pouvons pas repousser le fait que nombre de femmes accèdent à de nouvelles fonctions et qu'elles veulent y être reconnues par le biais de la langue. Les diverses formes féminines nous offrent le choix de telle ou telle forme en vue de telle ou telle occasion, de sorte qu'il n'y a guère de situation sans solution. La féminisation devrait être acceptée et accueillie selon l'exemple fédéral ou québécois, exemple qui nous montre une voie innovatrice à suivre.

Bibliographie

"L'Académie contre Mme Rondy." Le Monde 20 juin 1984:14.

Arrivé, Michel et al. 1986. La grammaire d'aujourd'hui: guide alphabétique de linguistique française. Paris: Flammarion.

Corbeil, Jean-Claude. "Les mots ont-ils un sexe?" Le Devoir 17 févr. 1979:22.

Damourette, Jacques et Edouard Pichon. 1951. Des mots à la pensée: essai de grammaire de la langue française (1911-1927). Tome I. Paris: Editions d'Artrey.

- Dauzat, Albert. 1955. Le guide du bon usage: les mots, les formes grammaticales, la syntaxe. Paris: Librairie Delagrave.
- Dubois, Jean et al. 1973. Dictionnaire de linguistique. Paris: Larousse.
- _____. 1975. Lexis: dictionnaire de la langue française. Paris: Larousse.
- Dubois, Jean et René Lagane. 1973. La nouvelle grammaire du français. Paris: Larousse.
- Dumézil, Georges. "Mme Mitterrande? Mme Fabia?" Le Nouvel Observateur 7 sept. 1984:48-50.
- Duprès, P. 1972. Encyclopédie du bon français dans l'usage contemporain. Tome II: noms de personne sans féminin. Paris: Editions de Trévise.
- Dupuis, Henriette. 1983. "Problématique de la féminisation des titres." Terminogramme 17. Québec: Office de la langue française.
- _____. 1985. "Les titres féminins: état de la question en France et au Québec." Terminogramme 28.
- Geenan, Donald. 1978. "Féminisme et féminisation des titres: un faux parallèle." METOL (Montréal) 23, 2.
- Grevisse, Maurice. 1980. Le bon usage: grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui. 11^e édition. Paris/Gembloux: Duculot.
- _____. 1961. Problèmes de langage. Paris: P.U.F.
- Groult, Benoîte. "Réponse à quarante messieurs-dame." Le Monde 17 juillet 1984:2.
- Imbs, Paul. 1971. Trésor de la langue française. Tome premier. Paris: Centre National de la Recherche Scientifique.
- Kocourek, Rostislav. 1982. La langue française de la technique et de la science. Paris: Documentation française/ Wiesbaden: Oscar Brandstetter.

- Littré, Emile. 1963. Dictionnaire de la langue française. Paris: Gallimard/Hachette.
- Marouzeau, Jules. 1969. Lexique de la terminologie linguistique. 3^e édition. Paris: Paul Geuthner.
- Martin, Hélène. "Les fonctions au 'féminin'". Le Devoir 14 févr. 1979:5.
- Nyrop, Kristopher. 1979. Grammaire historique de la langue française. 4^e édition, tome 2: morphologie. Genève: Slatkine Reprints.
- Potvin, Robert. 1983. "La désignation des emplois au féminin." L'actualité terminologique (Ottawa) 16, 2.
- Robert, Paul. 1986. Le Petit Robert 1. Réd. par A. Rey et J. Rey-Debove. Paris: Dictionnaires Le Robert.
- Sauvageot, Aurélien. 1964. Portrait du vocabulaire français. Paris: Larousse.
- Sauvé, Madeleine. 1980. Observations grammaticales et terminologiques: la féminisation des titres I-V. Montréal: Université de Montréal.
- Villers, Marie-Eva de. "Madame <la> juge: les ressources au féminin." Le Devoir 24 févr. 1979:24.